

Rima Hassan en garde à vue : quand l'État criminalise la solidarité avec la Palestine.

Intervenir aujourd'hui sur la garde à vue de Rima Hassan, c'est moins parler d'un simple « fait divers judiciaire » que d'un moment de bascule : celui où un État prétend défendre la démocratie en criminalisant celles et ceux qui nomment le colonialisme, le siège, le massacre – et osent dire « Palestine ».

1. Une garde à vue comme symptôme

Rima Hassan, eurodéputée LFI, est convoquée puis placée en garde à vue pour « apologie du terrorisme » à Paris, dans le cadre d'une enquête du pôle national de lutte contre la haine en ligne.

Le prétexte immédiat : un tweet du 26 mars évoquant Kōzō Okamoto, militant de l'Armée rouge japonaise impliqué dans l'attaque de l'aéroport de Lod en 1972, que le parquet considère comme une possible valorisation d'un acte terroriste.

Mais ce tweet n'est que l'étincelle qui tombe sur un terrain déjà saturé d'essence :

- Rima Hassan fait l'objet d'enquêtes pour « apologie du terrorisme » depuis qu'elle a affirmé que le Hamas a une action « légitime du point de vue du droit international » dans un contexte de colonisation, tout en refusant explicitement de justifier les massacres de civils.
- Elle a été empêchée de se rendre au Canada pour des rencontres avec des groupes de la société civile, sur fond de campagne haineuse la présentant comme « égérie du Hamas » et « crapule islamo-marxiste ».
- Elle a été arrêtée en 2025 par l'armée israélienne en eaux internationales à bord de la Freedom Flotilla, convoi humanitaire pour Gaza, en compagnie notamment de Greta Thunberg, lors d'une interception largement dénoncée comme illégale au regard du droit maritime.

Ce faisceau d'éléments dessine non pas le portrait d'une « terroriste »,

mais celui d'une militante et élue qui paie le prix plein de son engagement pour un peuple assiégé.

2. Quand « apologie du terrorisme » devient un bâillon

Ce qui se joue ici dépasse le cas individuel. La qualification d'« apologie du terrorisme » est devenue l'arme fétiche d'un ordre politique qui refuse d'entendre certaines vérités.

On ne poursuit plus seulement les appels explicites au meurtre ou à la violence : on s'attaque aux mots qui rappellent que des résistances armées sont nées dans des contextes d'occupation, de colonisation, de sièges sans fin.

Demain, qui sera visé ?

- Celles et ceux qui rappellent que Mandela fut traité de terroriste par l'apartheid sud-africain ?
- Celles et ceux qui citent le FLN, les maquis anti-nazis, les résistances anticoloniales comme exemples historiques ?

Une tribune d'universitaires le soulignait déjà à propos d'enquêtes visant Rima Hassan et Mathilde Panot : la notion d'« apologie du terrorisme » est devenue une infraction trop large, propice aux dérives, où le soupçon remplace la preuve et l'indignation médiatique supplante l'analyse juridique. [leclubdesjuristes]

Le droit n'est plus le bouclier des libertés, il devient un instrument de sélection du dicible : ce que l'État nomme « terrorisme » ne peut plus être discuté, contextualisé, critiqué sans risque d'être assimilé au crime lui-même.

3. Une femme, palestinienne, de gauche : une cible idéale

Rima Hassan coche toutes les cases des nouvelles « classes dangereuses » : femme jeune, racisée, franco-palestinienne, issue des marges sociales, élue de gauche radicale, utilisant les réseaux sociaux comme champ de bataille politique.

Elle incarne ce que l'extrême droite et une partie du centre gouvernemental veulent absolument neutraliser : une parole qui relie Gaza aux Gilets jaunes, la Cisjordanie aux quartiers populaires, le siège de Rafah aux violences policières en France.

Ce n'est pas un hasard si les signalements et campagnes visant Rima Hassan émanent souvent :

- d'élus de droite et d'extrême droite qui réclament sa déchéance de nationalité et la qualifient de « porte-parole du Hamas » ;
- de réseaux idéologiques qui travaillent à recoder toute gauche anticoloniale en « gauche antisémite », en amalgamant systématiquement critique d'Israël, soutien aux Palestiniens et haine des Juifs.

Il ne s'agit pas de nier l'existence de l'antisémitisme, qui ravage aussi nos sociétés, mais de refuser qu'on se serve de ce combat comme bouclier moral pour blanchir une politique coloniale et justifier la répression de toute solidarité avec Gaza.

Derrière l'acharnement contre une femme, c'est un récit qu'on tente d'étrangler : celui qui dit que le peuple palestinien n'est pas un « problème sécuritaire » mais une nation écrasée, dont la résistance – armée ou non – naît d'une violence structurelle.

4. La criminalisation de la solidarité avec la Palestine

La garde à vue de Rima Hassan s'inscrit dans une séquence internationale de criminalisation sans précédent de la solidarité avec la Palestine.

À Montréal, on lui ferme les portes du territoire au dernier moment, sous la pression d'extrême droite, alors même que son autorisation de voyage avait été validée.

En Méditerranée, on intercepte en eaux internationales une flottille humanitaire, on saisit la cargaison, on arrête les passagers comme s'ils étaient des pirates.[euronews +4]

En Europe, les assemblées discutent plus promptement de la « radicalité » des slogans pro-Gaza que des bombes qui écrasent des quartiers entiers, des enfants morts de faim dans un siège organisé.

Dans ce monde inversé, ce ne sont pas les États qui affament et bombardent qui sont mis en accusation, mais celles et ceux qui montent sur un bateau avec des médicaments, qui écrivent une phrase maladroite

ou radicale, qui rappellent que le droit international reconnaît le droit des peuples colonisés à résister.

La garde à vue de Rima Hassan n'est pas un « excès » : c'est la cohérence d'un système qui, pour protéger l'impunité des puissants, doit transformer les opposants en suspects permanents.

5. Ce que la gauche doit dire et faire

Face à cela, la gauche ne peut pas se contenter d'un communiqué tiède.

LA GAUCHE QUI MÉRITE SON NOM DOIT DIRE CLAIEMENT :

- Non, la critique radicale de l'État d'Israël, de son régime d'apartheid et de colonisation, n'est pas de l'antisémitisme.
- Non, l'analyse juridique de la lutte armée dans un contexte de colonisation, aussi dérangeante soit-elle, n'est pas une « apologie du terrorisme ».
- Non, criminaliser les paroles pro-palestiniennes ne protège pas les Juifs de France, mais nourrit les amalgames, la confusion et finalement l'insécurité de tous.

LA GAUCHE DOIT EXIGER :

- l'abandon des poursuites contre Rima Hassan pour ses prises de position politiques sur la Palestine, dès lors qu'elles ne constituent pas un appel explicite à la violence contre des civils ;
- une révision profonde de la législation sur « l'apologie du terrorisme », afin d'empêcher son usage comme instrument de police politique ;
- la protection réelle de la liberté d'expression politique, notamment pour les élues issues de l'immigration et investies dans les luttes anticoloniales.

Car derrière le bras de fer juridique, c'est une question simple qui nous est posée : voulons-nous d'une démocratie où la parole la plus dérangeante – celle qui nomme les crimes d'État, les sièges, les massacres – reste possible, ou d'un régime où l'arsenal antiterroriste sert de muselière ?[lemonde +1]

AUJOURD'HUI, RIMA HASSAN EST EN GARDE À VUE.

Mais demain, si nous ne disons rien, ce sont nos mots, nos films, nos livres, nos manifestations qui se retrouveront derrière les barreaux.

**LA SOLIDARITÉ AVEC ELLE N'EST PAS UN RÉFLEXE DE
CAMP : C'EST UN TEST DE VÉRITÉ POUR TOUTES CELLES
ET CEUX QUI PRÉTENDENT DÉFENDRE LA LIBERTÉ,
L'ÉGALITÉ ET LA DIGNITÉ HUMAINE**